

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

N° 7/8 - Juillet/Août 1955

47^{me} année



Conclusions de la 38^e session de la Conférence internationale du travail

Par *Jean Möri*

Du 1^{er} au 23 juin dernier, la Conférence internationale du travail a siégé à Genève pour la trente-huitième fois. Elle a battu un nouveau record de participation, avec 700 délégués, conseillers techniques et observateurs, représentant 74 Etats. A l'instar de ces dernières années, la Suisse était représentée pour le gouvernement par M. le professeur Rappard et M. Kaufmann, directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, M. Kuntschen pour les employeurs et Möri pour les travailleurs. Ces trois groupes de délégués sont accompagnés par des conseillers techniques. Le délégué des travailleurs était accompagné d'Emile Giroud, secrétaire central de la F. O. M. H., de Joseph Bottini, membre du Comité directeur de la Fédération des sociétés suisses d'employés, de Hans Caratsch, secrétaire central de l'Œuvre d'entraide pour les malades, et d'Emmanuel Bangerter, président central de l'Association suisse des syndicats évangéliques.

La particularité des différents organes de l'O. I. T., c'est leur composition tripartite, avec les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. C'est la seule institution internationale qui accorde aux travailleurs et aux employeurs les mêmes droits qu'aux représentations gouvernementales. Ce qui ne va pas sans heurter parfois la susceptibilité excessive de certains gouvernements, peu habitués au langage souvent dépouillé de fioritures de leurs partenaires dont la spontanéité, le franc-parler et la vigueur devraient être les qualités maîtresses. Ce qui n'est pas toujours le cas, car l'académisme fait aussi des ravages dans les milieux ouvriers. De telles qualités n'empêchent évidemment pas la courtoisie et le